

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2016

JUSTICE DU XXIÈME SIÈCLE - (N° 3904)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 214

présenté par

M. Clément et M. Le Bouillonnet

ARTICLE 51 TER

I. – Supprimer cet article.

II. – En conséquence, supprimer la division :

« Chapitre I^{er} *ter*

Des conditions de sortie du territoire des mineurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination tirant les conséquences de l'adoption d'une disposition identique dans la loi n° 2016-731 du 3 juin 2016 renforçant la lutte contre le crime organisé, le terrorisme et leur financement.